

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauffontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport 1.1.1) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailles : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J.F. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, J.M. FAIVRE, J.M. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), J.M. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001788

Rapport n°5.2 - Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012

Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2011-2016	Montant BP 2012 : 80 000 €
« Office de Tourisme et des Congrès de Besançon »	Montant de l'opération : 75 000 €

Résumé :

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC).

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil de Communauté du 25 mars 2010, a prévu un soutien renforcé du Grand Besançon à l'OTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique est signée avec l'OTC.

L'Office de Tourisme sollicite une subvention de 75 000 € pour l'année 2012. Il est proposé d'accorder cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

I. Soutien à l'OTC

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (OTC).

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil de Communauté du 25 mars 2010, prévoit de financer l'Office de Tourisme, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique est signée avec l'OTC. En 2011, le montant de la subvention accordée était de 75 000 € (délibération en Conseil de Communauté du 15 décembre 2011).

L'OTC a adressé au Grand Besançon le 16 avril 2012, une demande de subvention à hauteur de 75 000 €. Ce montant entre dans le prévisionnel arrêté dans le cadre du schéma de développement touristique et dans les crédits disponibles au budget 2012 pour la compétence Culture-Tourisme-Sports.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention de 75 000 € à l'OTC.

II. Convention de partenariat

Comme en 2011, il est proposé que le soutien financier du Grand Besançon s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions ou démarches venant décliner le schéma de développement touristique élaboré par le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

- Le Grand Besançon a priorisé ses attentes vis à vis de l'Office de Tourisme qui portent en 2012 sur :
- l'observation : fréquentation, analyse quantitative et qualitative permettant d'alimenter l'évaluation des actions inscrites au schéma et leur réorientation éventuelle,
 - la mise en place d'un dispositif d'accueil en gares Besançon-Franche-Comté-TGV et Viotte,
 - la « mise en tourisme » de la Cité des Arts : création de produits, visites guidées, support de visite innovant...,
 - la définition de visites guidées dans les communes de la vallée du Doubs qui pourront venir étoffer le programme Au fil du Doubs 2013,
 - la mise en œuvre des actions 2012 confiées à l'OTC dans le cadre de la coopération avec la Suisse et entre sites UNESCO franc comtois et suisses :
 - o valorisation de la ligne des horlogers,
 - o autour des sites UNESCO : création de produits, définition du contenu et mise en œuvre des outils de promotion, concours photos.
 - la visibilité et la promotion du réseau d'aires d'accueil de camping-cars,
 - la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, du tourisme fluvial sur le territoire,
 - la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, des circuits pédestres et VTT,
 - la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, du musée de plein-air des Maisons Comtoises de Nancray.

Le bilan 2011 fourni par l'OTC et le plan d'actions 2012 sont joints en annexes au présent rapport.

Il est demandé chaque année à l'OTC de fournir un bilan détaillé des actions réalisées grâce à la subvention ainsi qu'un bilan financier. Les modalités de versement de la subvention et les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution sont précisées dans la convention.

MM. FOUSSERET, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

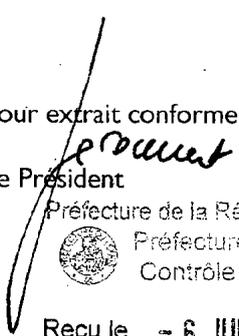
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention d'objectifs à intervenir entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour l'année 2012.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,


Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 6 JUIL. 2012

BILAN D'ACTIVITE 2011 CAGB

I - SERVICE ACCUEIL

Le service Accueil (4 personnes) outre l'information, l'accueil et la promotion du territoire du Grand Besançon effectue des missions spécifiques telle que la campagne d'adhésion dans l'agglomération et alentours [afin de mettre à jour nos fiches LEI et ainsi alimenter notre site internet et nos éditions], la gestion de l'information [tenue d'une revue de presse quotidienne], et l'édition de documents à destination des touristes [plan de ville, informations touristiques, hébergements, restaurations...]

II - SERVICE PRODUCTION

Les deux personnes dédiées à ce service gèrent l'équipe de guides conférenciers du patrimoine et veillent à la création des nouvelles visites guidées (3 programmations/an) comme les bateaux électriques, la Cité des Arts et de la Culture, les Fortifications au fil de l'eau, le Château du St Esprit, la Gare d'Auxon, le circuit à vélo le long de la l'Eurovélo 6, le développement de randonnées pédestres...

Le service a en charge l'édition des Flâneries : visites d'ateliers d'artisans d'art, la mise en place de stages durant l'été et la période de Noël.

Cette année, un travail particulier a été réalisé sur la conception et l'édition de la première plaquette consacrée aux Journées du Patrimoine incluant toutes les manifestations de la CAGB.

III - SERVICE MARKETING-PROMOTION

D'une part, lors de chaque opération professionnelle ou grand public (salons, workshops, journées d'études...), la destination Grand Besançon est représentée.

D'autre part, comme convenu entre les partenaires, un suivi annuel des actions émanant du schéma de développement touristique est présenté en commission de pilotage.

IV- SERVICE COMMERCIALISATION

Le service commercialisation œuvre pour la promotion des sites et infrastructures culturels. Ce service a pour vocation de représenter le « Grand Besançon » dans les salons grand public et professionnel (Loisirexpo, MAP) et de promouvoir à travers « la brochure groupe », l'ensemble des partenaires et notamment le Musée des Maisons Comtoises.

L'OTC ainsi que les Maisons Comtoises sont membres du collectif groupe initié par le CDT du Doubs. Ils ont à ce titre une volonté commune visant à dénichier les professionnels.

V – SERVICE COMMUNICATION

Le service communication de l'OTC s'articule autour de trois axes :

1/ le site internet : Lancement de l'application iPhone puis de l'application pour androïdes, création de questionnaires sur iPad, Flash code sur tous nos documents et objets promotionnels. Création du site internet du camping de Besançon et achat mots clefs pour un meilleur référencement.

2/ la ligne éditoriale : L'année 2011 est une année charnière durant laquelle nous avons lancé 2 marchés d'édition. L'un en printemps, l'autre en automne, notamment pour la documentation 2012. Ces guides qui sont des guides touristiques, d'hébergement et de restauration, sont édités en collaboration avec les services de la CAGB et dans lesquels on retrouve l'ensemble des professionnels du « Grand Besançon ».

3/ les relations presse : Création d'un dossier de presse de l'OTC, incluant les sites majeurs de l'Agglomération. En partenariat avec le CDT et le CRT, de journalistes sont accueillis sur différentes thématiques (gastronomie, patrimoine, culture. . .)
Suivant les thématiques à relayer, la personne en charge du dossier communique les éléments à la presse locale et professionnelle.

En collaboration avec la direction de la communication de la Ville, l'Office de Tourisme élabore une stratégie de communication, orientée autour d'une thématique tourisme et culture, bénéficiant d'un soutien logistique à travers un plan média (à destination des publics nationaux et internationaux).

VI – BUREAU DES CONGRES

Le Château de Pelousey est proposé comme espace locatif pour y tenir des manifestations professionnelles ; tels que la Saline Royale, le Château de la Dame Blanche, Micropolis, la Chambre de Commerce, le Théâtre Kursaal ainsi que les établissements hôteliers possédant une salle de séminaire.

Le bureau des congrès joue un rôle important dans l'organisation de ces manifestations ; et fait appel entre autre aux navettes des bus Ginko pour les déplacements intra-communautaires.

Un service incontournable est très largement diffusé par le Bureau et plébiscité lors de ces manifestations : les navettes de bus Ginko, afin de rejoindre l'établissement hôtelier et/ou le lieu de la manifestation ainsi que lors de la soirée de gala.

VII – AUTRES DOMAINES

* La CAGB est membre du collège n°1 ; elle participe à toutes les réunions statutaires de l'OTC (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

* La CAGB - via les responsables du service Tourisme - est conviée aux points presse de l'OTC (lancement application iPhone et Androïde, lancement programmes des visites guidées points presse, Festival de Musiques Anciennes, Animations de Noël ...) est associée aux formations (Formation Mosaique, Formation Porte-Noire...)

* Enfin on peut noter que l'OTC gère le camping de Chalezeulc dans le cadre d'une délégation de service public de 6 ans.

PLAN D'ACTIONS CAGB 2012

1- STRATEGIE

a- Validation du Plan Marketing élaboré par l'OTC dans le cadre des commissions

Proposition d'actions communes avec le CRTde FC pour une présence sur le marché de l'Allemagne du Sud : Ex Munich pour conforter la ligne aérienne Dole –Tavaux/Munich

- Démarchages auprès d'AGV
- Actions de presse et de relations publiques
- Educ –tour
- Salons professionnels et grand public pour la notoriété.

b- Communication Touristique

La communication touristique est élaborée par la Direction de la Communication de la Ville en partenariat avec l'OTC

2- CONNAISSANCE DE L'OFFRE

Diagnostic de l'offre touristique des communes du Grand Besançon en particulier celles se trouvant sur l'axe fluvial et le long de la véloroute (patrimoine, infrastructures, équipements de loisirs et les modes d'hébergement etc...)

Diagnostic des équipements accessibles aux handicapés sur le Grand Besançon

Conforter l'Observatoire Touristique Local : (voir dispositif élaboré en 2011)

2, Place de la 1^{re} armée Française
25000 Besançon

Accueil et informations
Tél. 03 81 80 92 55

En associant de nouveaux partenaires (Ex club hôtelier...)
En amplifiant les enquêtes qualitatives

Administration
Tél. 03 81 80 93 03

Service groupes
Tél. 03 81 80 92 69

Service visites guidées
Tél. 03 81 80 92 01

Besançon Congrès
Tél. 03 81 80 92 00

Fax 03 81 80 58 30
www.besancon-tourisme.com
info@besancon-tourisme.com

Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral n° 2005/00/0001 - n° SIRET 738 28 3221 860 19 - code APE 6217

- En restituant régulièrement les résultats de la fréquentation
- En évaluant les retombées économiques (Etude Eurovéloroute n° 6 ...)

Mise en place d'une « cellule de veille » afin d'analyser les comportements des clientèles et des concurrents.

3- ACCUEIL

Accueil Touristique en gares (Besançon Franche-Comté, Gare Viotte) (Voir note sur les dispositifs possibles en fonction des budgets)

4- PROMOTION ET COMMERCIALISATION DE L'OFFRE

a- Cité des Arts

Dans la continuité des visites de chantier, organisation de visites guidées, dès l'ouverture de la Cité des Arts, pour différents publics :

-Groupes : Mise en place de produits sur l'architecture contemporaine en centre ancien, produits en partenariat avec le CDT et le CRT sur les Architectes de prestige... Le Corbusier, Ledoux...

-Individuels : Intégration des visites de la Cité des Arts dans les programmes de visites de ville de l'OTC. Création de forfaits Week End

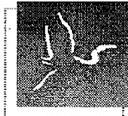
b- Supports de visites innovants

Lancement d'une réflexion sur une application en partenariat avec le service Inventaire du Patrimoine de la Région (Type Iphone)

c- Au fil du Doubs

Reconduction des visites estivales :

- Fortifications au fil de l'eau (bateaux mouches)
- Embarcations électriques (partenariat avec Doubs Plaisance) et réflexion sur l'élaboration d'une plaquette présentant le patrimoine et l'environnement de la Boucle du Doubs
- Réflexion sur la possibilité d'extension du périmètre des visites : La Malate, Deluz
- Engagement d'un partenariat pour valoriser la base nautique d'Avanne Aveney



**Convention d'objectifs
avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon
pour l'année 2012**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB), représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 28/06/2012, d'une part,

Et :

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé Office de Tourisme) dont le siège est situé 2, place de la 1^{ère} Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

Préambule

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, (en cours de classement 1^{ère} catégorie) agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, outil chargé de l'information et de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'Office de Tourisme en 2012.

Article 2 - Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2012 dans le but de soutenir les actions conduites par l'Office de Tourisme, au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'Office de Tourisme lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

Article 3 - Engagement de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Grand Besançon, l'Office de Tourisme s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs 2012 sont les suivants :

- l'observation : fréquentation, analyse quantitative et qualitative permettant d'alimenter l'évaluation des actions inscrites au schéma et leur réorientation éventuelle,
- la mise en place d'un dispositif d'accueil en gares Besançon-Franche-Comté-TGV et Viotte,
- la « mise en tourisme » de la Cité des Arts : création de produits, visites guidées, support de visite innovant...,
- la définition de visites guidées dans les communes de la vallée du Doubs qui pourront venir étoffer le programme Au fil du Doubs 2013,
- la mise en œuvre des actions 2012 confiées à l'OTC dans le cadre de la coopération avec la Suisse et entre sites UNESCO franc comtois et suisses :
 - o valorisation de la ligne des horlogers,
 - o autour des sites UNESCO : création de produits, définition du contenu et mise en œuvre des outils de promotion, concours photos.
- la visibilité et la promotion du réseau d'aires d'accueil de camping-cars,
- la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, du tourisme fluvial sur le territoire,
- la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, des circuits pédestres et VTT,
- la promotion sur le site Internet et dans les brochures de l'OTC, du musée de plein-air des Maisons Comtoises de Nancray.

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2012 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2012 au plus tard le 31 mars 2013,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, ...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un montant de 50 000 € sera versé par mandat administratif après signature de cette convention. Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à présentation écrite du bilan d'activité et du bilan financier de l'année et présentation orale à la commission 5 « Culture-Tourisme-Sports » du Grand Besançon.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « Soutien à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon » du budget Culture Tourisme Sports 2012..

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

L'Office de Tourisme s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

9/10

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2012.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le

Le Président de l'Office de Tourisme et des
Congrès de Besançon,

Jean-François GIRARD

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU